



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf le 11 octobre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL Daniel QUINQUENEL, Bruno MUZZULINI adjoints.

Mmes, Fabienne JONET, Jessica WYNTEIN conseillères.

MM. Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Gilles TOUTAIN, Didier LETANG conseillers.

Etaient absents :

Karine SOREVINI (pouvoir à Jessica WYNTEIN), Corinne COULIBALY, Nadège LEGRAND, Nicolas DELBARRE, Amandine MADARA

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite rendre un dernier hommage à M. Patrick CONEL (conseiller municipal pendant 15 ans) décédé tragiquement le mardi 17 septembre 2019 et demande une minute de silence.

Nous passons à l'ordre du jour :

Rapport 2018 de la Communauté de Communes du Vexin Normand

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport leur a été envoyé par mail avant le conseil pour lecture.

La Commune de Château sur Epte n'apparaît pas dans ce rapport vu qu'elle n'a rejoint la Communauté de Communes qu'au 1^{er} janvier 2019.

Tarif convention accueil de loisirs Vesly

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée par Mme Annie LEFEVRE, Maire de Vesly afin de faire un point sur l'accueil de loisirs du mercredi. Le bilan financier de cet accueil ressortant très déficitaire, la commune de Vesly fixe le prix de la journée à 30 € au lieu de 25€ et propose une convention de participation financière afin que les parents ne supportent pas cette hausse qui impacterait leur budget.

Cette convention prévoit une participation des communes de 15 € par enfant et par mercredi fréquenté à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire. 3 enfants de la commune bénéficient de cet accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière pour les frais liés à la fréquentation de l'accueil de loisirs de Vesly des enfants habitant la commune de Château sur Epte.

Pour : 11 voix

SIEGE : Redevance occupation du domaine public gaz 2019 RODP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans, le SIEGE nous a informé du montant de la RODP qui s'élève pour cette année à 209 € au profit de la commune. Il en est de même pour GRDF dont le montant est de 326.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les versements des RODP (Redevance au titre de l'Occupation du Domaine Public) 2019 suivantes :

- SIEGE : RODP 2019 : 209 €
- GRDF : RODP 2019 : 238.11 €
- GRDF : RODPP 2019 : 88.82 €

Pour : 11 voix

Aérodrome d'Etrépagny : Retrait de la Commune des Andelys

Le Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépagny s'est réuni en assemblée générale le 20 mars 2019.

Lors de cette réunion, sur proposition du président et de son bureau, l'assemblée délibérante du Syndicat de l'Aérodrome a donné son accord pour accepter la demande de retrait de la Commune des Andelys à compter du 1/01/2019, à la double condition que cette commune soit à jour de ses cotisations 2017 et 2018 et qu'elle renonce définitivement à demander sa part de capital investi dans le Syndicat (Terrain et bâtiment)

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, le retrait d'une commune membre du Syndicat est subordonné non seulement à l'accord de l'assemblée délibérante du Syndicat, mais aussi à l'accord exprès de la majorité qualifiée des assemblées délibérantes des communes membres du Syndicat.

M. Gille Lecomte soulève que le retrait de la commune des Andelys fera une cotisation en moins pour le Syndicat de l'Aérodrome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le retrait de la Commune des Andelys du Syndicat de l'Aérodrome d'Etrépagny.

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix (Gille Lecomte)

Abstentions : 2 (Daniel Quinquenel et Bruno Muzzolini)

Divers

Ecole : L'article 24 de la loi Egalim prévoit qu'un an après sa promulgation, soit le 1^{er} novembre 2019, que les gestionnaires de restauration scolaire proposent un menu sans viande (donc végétarien) par semaine à titre expérimental et pendant deux ans au terme desquels une évaluation devra être menée par le Parlement.

La Normandie a mis en place ce repas sans viande depuis début septembre.

Jessica Wyntein informe le Conseil Municipal que la nouvelle organisation de la cantine se passe très bien. Les enfants se rendent de l'école à la salle polyvalente encadrés de 6 adultes.

A cette occasion, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du recrutement de Graça Fernandez pour remplacer Roseline Philbert et remercie Mme Jocelyne Pruvrel qui vient aider les enfants à s'habiller et se laver les mains tous les midis.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Entente Casteleptienne a fait un don à l'école de vélos et trottinettes et que la mairie a complété avec l'achat de draisienne et de casques pour les enfants.

Fibre : Madame le Maire donne la parole à Gille Lecomte en charge du dossier. Celui-ci fait part d'un courrier d'Eure Normandie Numérique qui informe que pour la commune de Château sur Epte les premières prises seront raccordables au 2^{ème} semestre 2020.

Personnel communal : Madame le Maire informe le Conseil que le litige qui oppose la commune à un agent depuis avril 2015 est terminé depuis le 7 octobre 2019.

Spectacle : Madame le Maire a reçu en mairie des personnes souhaitant réaliser un festival rock et médiéval (métal) les 4 et 5 juillet 2020 dans l'enceinte du château. Madame Le Maire évoque plusieurs problématiques pour ce festival :

1. les conditions d'accès et de stationnement
2. les nuisances sonores (niveaux de décibels élevés) pour les riverains étant donné que ce festival se déroulera sur deux jours.
3. ce festival aura lieu en pleine moisson
4. l'afflux important de personnes extérieures informées par les réseaux sociaux

Aucune décision ne sera prise ce soir. Madame le Maire propose de prendre attache avec la Préfecture pour avoir plus d'informations.

Aire de jeux à la salle polyvalente : Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne faudrait pas privatiser l'aire de jeux lors de la location de la salle polyvalente. Après concertation, il a été décidé que l'aire de jeux resterait en accès libre et que ceci serait stipulé à chaque location et inscrit dans le règlement de celle-ci. Il va de soi que chacun doit faire acte de civisme lorsque qu'un évènement a lieu dans cet espace.

Etat civil :

Décès : M. André DEVAUX décédé le 3 août

Mme Marie-Louise ARNOLD décédée le 10 août. Mme Arnorld a longtemps habité Château, rue de Gisors.

M. Patrick CONEL décédé le 17 septembre

Bienvenue à Samuel N'TAYE !

La séance est levée à 22 h 30